

## SYSTEME DE TRANSMISSION AUTOMATIQUE DE PARAMETRES (STAP)

## PARAMETER AUTOMATIC TRANSMISSION SYSTEM (STAP)

### 1 Généralités

Un Système de Transmission Automatique de Paramètres (STAP) permet, en l'absence d'organisme de la circulation aérienne, la transmission en français, des paramètres météorologiques utiles à l'atterrissage et au décollage des aéronefs. Ces paramètres peuvent être complétés par des informations locales.

Ces informations sont accessibles sur la fréquence utilisée pour assurer l'auto-information dans la circulation d'aérodrome, sauf si une fréquence différente de celle-ci est spécifiée. Elles peuvent, éventuellement, être également fournies aux usagers aéronautiques via un serveur vocal téléphonique ou un serveur télématique dont le numéro d'appel téléphonique est indiqué sur la carte VAC.

La présence d'un STAP est signalée dans le bandeau COM de la carte VAC.

### 2 Règles d'utilisation d'un STAP

#### 2.1 Mise en œuvre

La transmission automatique des paramètres se fait à l'initiative du pilote sur réception de 3 coups d'alternat en moins de 5 secondes.

#### 2.2 Paramètres météorologiques

Les paramètres sont transmis, en fonction des capteurs effectivement installés, dans l'ordre suivant :

- direction et vitesse du vent en surface (vent)
- visibilité au sol ( VIS ou RVR)
- mesure instrumentale de la hauteur de la base des nuages (base des nuages)
- température de l'air (T)
- température du point de rosée (DP)
- QNH (QNH)
- QFE (QFE)

Les paramètres normalement disponibles sur le STAP sont signalés dans la rubrique « Consignes particulières » des cartes d'aérodrome. Les paramètres qui ne sont pas mentionnés dans la rubrique « Consignes particulières » sont omis du message diffusé.

En cas d'indisponibilité d'un capteur installé, le paramètre est signalé « non disponible »

**Note :** La visibilité au sol est transmise si l'aérodrome est doté d'un diffusomètre. Elle est transmise sous forme de RVR si l'aérodrome dispose d'un transmissomètre; la valeur de la RVR est alors transmise à moins qu'elle ne soit signalée « supérieure à xxxx mètres » ou « inférieure à xxxx mètres » pour les mesures supérieures ou inférieures aux valeurs mesurables par un transmissomètre.

### 1 General

A parameter automatic transmission system (STAP) is used, in the absence of ATC unit, to transmit in French language, weather parameters available for aircraft landing and take-off. These parameters can be completed by local information.

This information is available on the frequency used for auto-information in the aerodrome air traffic, except if another frequency is specified. This information can also be provided to air users through a telephone voice server or a telematic server whose telephone number is notified on the VAC chart.

The STAP presence is indicated in the COM band of VAC chart.

### 2. STAP operating rules

#### 2.1 STAP operation

The automatic transmission of parameters is carried out by pilot action on reception of 3 microphone switch actuations in less of 5 seconds.

#### 2.2 Weather parameters

These parameters are transmitted, depending on sensors effectively installed, in the following order:

- Surface wind direction and velocity (wind)
- Ground visibility (VIS or RVR)
- Instrumental measurement of the cloud base height (cloud base)
- Air temperature (T)
- Dew point temperature (DP)
- QNH (QNH)
- QFE (QFE)

The parameters normally available on the STAP are indicated in the « Special instructions » heading of the aerodrome charts. The parameters which are not mentioned in the « Special instructions » heading are not included in the transmitted message.

In case of unavailability of an installed sensor, the parameter is indicated as « unavailable »

**Note:** The ground visibility is transmitted if the aerodrome is equipped with a diffusometer. It is transmitted as RVR if the aerodrome has a transmissometer, the RVR value is then transmitted except if it is indicated as « more than xxxx meters » or « less than xxxx meters » for the values which are more than or less than the values measured by a transmissometer.

### 2.3 Couplage avec un dispositif de télécommande radioélectrique de balisage

Sur certains aérodromes qui disposent d'une seule fréquence, le STAP peut être couplé à un dispositif de télécommande radioélectrique de balisage ( voir règles d'utilisation en GEN 81).

La même fréquence est alors utilisée pour l'auto-information dans la circulation d'aérodrome, la télécommande de balisage lumineux et le STAP.

L'allumage du balisage et l'émission du STAP sont alors déclenchés simultanément en donnant 3 coups d'alternat sur cette fréquence.

### 2.4 Horaires de fonctionnement

Sur les aérodromes dotés d'un organisme de la circulation aérienne, le STAP fonctionne en dehors des horaires ATS.

### 2.5 Ecoute du STAP par les aéronefs en transit

Un aéronef en transit peut écouter les paramètres diffusés par le STAP ; toutefois, de nuit, si le STAP est couplé à une télécommande de balisage, le balisage ne doit être éteint qu'après s'être assuré de l'absence d'autre utilisateur sur la fréquence et en respectant la procédure définie en GEN 81.

### 2.6 Conditions d'utilisation de l'aérodrome

Les aérodromes dotés d'un STAP sont utilisés conformément aux dispositions :

- de l'arrêté du 17 Juillet 1992 relatif aux procédures générales de la circulation aérienne pour l'utilisation des aérodromes par les aéronefs,
- de l'appendice 5 à l'annexe 1 de l'arrêté du 3 mars 2006 modifié (règles de l'air) relatif au VFR de nuit.

Lors de son premier message sur la fréquence de l'aérodrome, l'aéronef doit transmettre son indicatif et le nom du propriétaire de l'aéronef.

### 2.3 Coupling with a lighting radioelectrical remote control system

*In some aerodromes with only one frequency, the STAP can be coupled with a lighting radioelectrical remote control system (see operating rules in GEN 81).*

*Then, the same frequency is used for auto-information procedures in the aerodrome air traffic, lighting remote control and STAP.*

*Lighting system switching-on and STAP transmission are then started simultaneously by actuating 3 times the microphone switch on this frequency.*

### 2.4 Operating Times

*On aerodromes with an ATC unit, the STAP operates out of ATS times.*

### 2.5 STAP listening watch by transiting aircraft

*A transiting aircraft can listen the parameters transmitted by the STAP, however, at night, if the STAP is coupled with a lighting remote control, the lighting system shall be switched off only after checking that there are no other users on the frequency and complying with the procedure defined in GEN 81.*

### 2.6 Aerodrome operating conditions

*The aerodrome equipped with a SATP are used according to the provisions:*

- *of the Ministerial Order dated July 17th, 1992 relating to the general air traffic procedures concerning the use of aerodromes by aircraft*
- *of appendice 5 of annexe 1 of the Ministerial Order dated March 3, 2006 (rules of the air) relating to aircraft VFR night flights.*

*Upon the first message on the aerodrome frequency, the pilot of an inbound or outbound aircraft must transmit the aircraft call sign and the name of the aircraft owner.*